

Claire Hancock

« Territorialiser » les politiques d'égalité femmes-hommes, pour quoi faire ?

Quelques remarques à propos du récent rapport *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés* du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_rap_egaliter_vf.pdf

Le rapport rendu public le 19 juin 2014 par le HCEfh aborde de multiples questions essentielles aux yeux de toutes celles et ceux qui militent depuis des années pour la reconnaissance d'inégalités ou de violences de genre, en leur appliquant une grille de lecture spatiale familière aux géographes et spécialistes d'études urbaines : il s'agit dans ce rapport de poser le lien entre inégalités femmes/hommes et « territoires », et plus précisément, d'évaluer l'importance dans certains types de « territoires » dits fragilisés, les « quartiers de la politique de la ville » et les territoires ruraux. Ce rapport part du constat essentiel d'une sous-dotation de ces territoires en services publics, et de dépenses publiques inversement proportionnelles aux besoins de publics vulnérables (p.4), dont les femmes sont les premières victimes. On peut se réjouir de trouver parmi les préconisations de ce rapport la production de données sexuées territorialisées (p. 12), le recours aux démarches de co-conception des espaces publics (p. 15), un meilleur accompagnement des femmes dans l'accès à l'emploi, aux droits et aux services... et le développement de recherches participatives sur le croisement entre genre, territoire et discriminations. Le rapport référence et s'inspire de l'excellent rapport produit sur une commande de la mairie de Lyon par une équipe menée par Elise Vinet (Vinet et al., 2013), travail exemplaire en ce sens qu'il ne s'arrête pas aux questions d'inégalités genrées, mais interroge l'imbrication de ces inégalités avec plusieurs autres facteurs de discrimination (race et classe, notamment), dans une perspective intersectionnelle.

Pourquoi l'entrée par le « territoire » ?

C'est une des qualités du rapport du HCEfh que d'associer aux « quartiers sensibles », souvent objets de toutes les sollicitudes lorsqu'il s'agit de réfléchir à l'égalité femmes-hommes, les espaces ruraux : c'est se placer très clairement dans une logique d'interrogation des problèmes d'accessibilité de certains services, de santé, d'éducation, services sociaux, et en ce sens, poser certaines questions de justice spatiale. Cela permet jusqu'à un certain point de se prémunir contre la stigmatisation systématique des « quartiers », même si on peut s'interroger sur l'indigence du diagnostic de « fractures territoriales » (p. 33) qui ne cite aucun des nombreux travaux scientifiques qui existent sur la question, ou l'idée qu'il y aurait un « impact des territoires sur l'égalité femmes-hommes » (p.12), qui revient à supposer une autonomie du « territorial » par rapport au social et un déterminisme spatial que les géographes ont depuis longtemps récusé.

On sait qu'en France, les politiques publiques ont eu tendance à utiliser « le territoire » comme « voile d'ignorance » pour ne pas avoir à regarder en face les discriminations (Estèbe, 2004, Doytcheva, 2007). C'est en conformité avec l'universalisme républicain, qui a moins de peine à reconnaître la diversité des espaces que la diversité des publics, qu'en France on tend à « spatialiser les problèmes sociaux » (Tissot, Poupeau, 2005). Christian Topalov a rappelé le mouvement par lequel « une question sociale est traduite en question spatiale ou urbaine, des rapports entre groupes sociaux sont rédéfinis comme rapports entre groupes et espaces » (Topalov, 2013).

On peut donc, tout en se félicitant d'un appel à examiner plus finement les configurations spatiales et les effets genrés des inégalités, s'interroger sur ce qu'on gagne vraiment, et ce qu'on perd, à spatialiser les questions de genre.

Je ne peux ici évoquer que ce qui concerne les « quartiers », les espaces ruraux relevant souvent de problématiques fort différentes, et restant d'ailleurs au second plan de nombre des argumentations du rapport. A « territorialiser » de la sorte, les risques sont les suivants :

1. en « localisant » la question des inégalités femmes/hommes dans les espaces dits « périphériques », on risque d'exonérer le reste de la société, comme si les villes-centre et les beaux quartiers n'étaient pas aussi des hauts lieux de violence de genre et de discrimination à l'encontre des femmes et des minorités sexuelles ; c'est ce que rappelait justement Eric Fassin à propos de l'homophobie (Fassin, 2010). C'est aussi ce qu'avait dit, il y a plus d'une décennie, une auteure pionnière des questions de genre dans les quartiers sensibles, Jacqueline Coutras, dont on peut s'étonner que ses travaux ne soient pas référencés dans ce rapport tant ils en ont devancé les analyses (Coutras, 1996, 2003) : Coutras soulignait que la visibilité des rapports de domination sexués, dans les quartiers dits sensibles, tenait au fait que, contrairement à ce qui se produit dans les quartiers plus favorisés, « les dominants n'ont pas les ressources suffisantes pour les organiser de façon à les rendre moins visibles » (Coutras, 2002, p. 305). On peut penser que les déferlements de propos homophobes et misogynes liés aux mobilisations réactionnaires contre le « mariage pour tous » ont contribué à lever quelque peu le voile sur le sexisme des beaux quartiers, comme l'avait fait « l'affaire DSK » sur des formes de harcèlement sexuel dans les milieux politiques, en 2011 (Delphy, 2011) ; pourtant, de cette ubiquïté sociale des violences de genre, pas un mot dans le rapport, et la grille de lecture « territoriale » permet de l'occulter efficacement.
2. Un autre problème soulevé par la « territorialisation », c'est de laisser entendre qu'à la fois les problèmes rencontrés par les femmes, et leurs solutions, relèvent de l'échelle locale, alors que beaucoup d'entre eux se jouent à des échelles fort différentes : les disparités salariales entre femmes et hommes, la faible représentation politique des femmes, les effets délétères sur les femmes de la réforme des retraites... sont autant de problèmes qui relèvent de politiques nationales, et qu'aucune politique « territorialisée », si efficace soit-elle, ne peut résoudre. Rejeter vers l'échelon local le traitement de tels problèmes, en prônant le soutien à l'entrepreneuriat féminin, par exemple, c'est n'agir qu'à la marge sur les conséquences, et s'exonérer d'avoir à agir sur les causes profondes. De même le cantonnement des femmes dans certains secteurs d'activité parmi les plus mal rémunérés n'est pas susceptible d'être traité au mieux à l'échelon local dans les quartiers les plus défavorisés, mais à l'heure où le gouvernement vient d'opérer une reculade sur l'enseignement de l'ABCD de l'égalité dans l'ensemble des écoles de la République, prétendre que la question ne se pose que dans certains quartiers est sans doute plus commode... Le risque existe, en associant systématiquement les femmes à l'échelon local, et au quartier, de reproduire dans le contexte français ce que Monique Bertrand a diagnostiqué dans la formulation de beaucoup de politiques de développement, c'est-à-dire « l'assignation » des femmes au local, au détriment de la prise en compte de leur rôle d'actrices politiques et économiques (2011) à d'autres échelles ;
3. On pourrait arguer du fait que c'est une erreur d'échelle inverse, le traitement par une loi s'appliquant nationalement d'une question qui se pose et qui serait mieux traitée localement, qui ne cesse d'avoir des conséquences sur les vies de nombreuses femmes

des « quartiers » : la loi interdisant le port du voile à l'école (2004), qui a eu pour effet la dé-scolarisation de nombreuses jeunes filles, et qui en cautionnant d'en haut la discrimination islamophobe, conduit de nombreuses femmes à se voir refuser des emplois au prétexte qu'elles portent le voile. Il y a tout un pan de violences à l'encontre des femmes voilées, dont les rapports successifs du CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France, <http://www.islamophobie.net/rapport-annuel>) a montré qu'elles représentent l'immense majorité des violences islamophobes (85% environ), et dont la géographie est fort différente de celle esquissée dans ce rapport, puisque c'est avant tout *hors* des « quartiers » qu'elles se produisent (Hancock, 2013).

Conclusion : faut-il être « féministe quelque part » ?

Le rapport pointe le risque que « les populations de ces territoires soient instrumentalisées contre l'égalité femmes-hommes, si l'action et la pédagogie nécessaires ne sont pas déployées » (p. 36). Mais il faut se demander aussi quelle action, et quelle pédagogie, si on ne veut pas que cette volonté « civilisatrice » ne rappelle pas trop de souvenirs douloureux comme la volonté d'émanciper les femmes algériennes dans la « bataille d'Alger », par exemple (Fanon, 1959, Shepard, 2004) et la façon dont les enjeux de genre s'imbriquent avec les enjeux postcoloniaux (Hancock, 2011). Nacira Guénif, entre autres, a bien montré quelles pouvaient être les dérives de représentations genrées stéréotypées des femmes et des hommes des « quartiers », et il n'est pas évident que ce rapport prenne toujours suffisamment de distance vis-à-vis de ces stéréotypes : l'invocation incantatoire des « valeurs républicaines » est caractéristique d'un refus d'entendre ce dont les femmes des « quartiers » se plaignent vraiment (voir notamment le travail du collectif des femmes du Blanc-Mesnil, avec Saïd Bouamama, 2013). Alors certes, parfois, les réponses locales aux problèmes sont les plus indiquées : l'ouverture de crèches à horaires atypiques, permettant de répondre aux besoins de femmes travaillant en-dehors des horaires de bureau classiques, est un de ces services de proximité qui sont susceptibles d'améliorer sensiblement nombre de vies ; mais par-delà l'amélioration des services publics qui est une nécessité impérieuse dans nombre des « quartiers », c'est aussi du respect et de la reconnaissance de la part des pouvoirs publics que réclament les habitant-e-s. Faute de cela, le « féminisme d'Etat » sera reçu à juste titre comme un nouveau discours d'oppression.

Christina Scharff a bien montré, dans son analyse des cas allemand et britannique, que la désignation de « la femme musulmane » comme victime par excellence du sexisme et de la violence de genre (de la part de son entourage, et pas des sociétés européennes) était, avec le discours néo-libéral sur la liberté individuelle, une des atteintes les plus importantes au développement d'une conscience féministe des jeunes Européennes (2011) ; il n'est pas évident que ce rapport, en localisant les problèmes d'égalité femmes-hommes dans des espaces périphériques, ne conduise pas à l'affaiblissement de revendications féministes qui concernent tous les espaces et des enjeux à l'échelle nationale.

Références bibliographiques

- Bertrand, M., 2011, « Quand femme rime avec local. Logique de promotion ou nouveau confinement dans les villes africaines », *Justice Spatiale/Spatial Justice* 3, mars, <http://www.jssj.org/article/quand-femme-rime-avec-local-logique-de-promotion-ou-nouveau-confinement-dans-les-villes-africaines/>
- Collectif de femmes du Blanc-Mesnil, avec Saïd Bouamama, 2013, *Femmes des quartiers populaires. En résistance contre les discriminations*, Paris, Le Temps des Cerises
- Coutras, J., 1996, *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris, Armand Colin
- Coutras, J., 2002, « Violences urbaines et restauration de l'identité spatiale masculine », 295-307 in *Espaces, Populations, Sociétés*, 20:3,

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espos_0755-7809_2002_num_20_3_2041

- Coutras, J., 2003, *Les peurs urbaines et l'autre sexe*. Paris, L'Harmattan.
- Delphy, C. (dir.), 2011, coord. *Un trousseage de domestique*, éditions Syllepse
- Estèbe, P., 2004, L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la Politique de la Ville, L'Harmattan
- Doytcheva, M., 2007, *Une discrimination positive à la française ? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, La Découverte, Alternatives Sociales
- Fanon, F., 1959, *L'An V de la Révolution algérienne*, réédition en 2001 à La Découverte
- Fassin, E., 2010, « Homosexuels des villes, homophobes des banlieues ? », *Métropolitiques*, décembre, <http://www.metropolitiques.eu/Homosexuels-des-villes-homophobes.html>
- Hancock, C., 2011, « Le corps féminin enjeu géopolitique dans la France postcoloniale », *L'Espace Politique* 1 : 13, <http://espacepolitique.revues.org/1882>
- Hancock, C., 2013, « Invisible Others : Muslims in European Cities in the Times of the Burqa Ban », 135-148 in *Treballs de la Societat Catalana de Geografia*, 75, juin <http://publicacions.iec.cat/repository/pdf/00000196%5C00000070.pdf>
- Scharff, C., 2011, « Disarticulating Feminism : Individualization, Neoliberalism and the Othering of 'Muslim Women' », 119-134 in *European Journal of Women's Studies*, 18 :2
- Guénif-Souilamas, N., 2005, « La fin de l'intégration, la preuve par les femmes », 150-157 in *Mouvements*, 3 :39-40
- Shepard, T., 2004, « La 'bataille du voile' pendant la guerre d'Algérie », 103-117 in Nordmann, C. (dir.) *Le foulard islamique en questions*, éditions Amsterdam
- Tissot, S., Poupeau, F., 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux », 4-9 in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 4 :159
- Topalov, C., 2013, « Trente ans de sociologie urbaine. Un point de vue français », *Métropolitiques*, octobre, <http://www.metropolitiques.eu/Trente-ans-de-sociologie-urbaine.html>
- Vinet, E., 2013, « Etude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers lyonnais », rapport de recherche du groupe Egaliter, GREPS, université Lyon-II, août